

## NOTE AUX FAMILLES

### Dossier à rendre en mairie pour le vendredi 18 août 2023

A l'approche de la rentrée scolaire qui aura lieu le **LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023**, je vous adresse tous les renseignements relatifs aux services scolaires et périscolaires fonctionnant sur la commune.

#### **1. LE SERVICE SCOLAIRE**

L'école d'Anctoville accueille tous les enfants de classe élémentaire.

L'école de Saint Germain d'Ectot accueille les enfants de classe maternelle.

La directrice des 2 sites est **Madame Angèle GASSON**.

Les horaires des cours sont les suivants :

	ANCTOVILLE	SAINT GERMAIN D'ECTOT
Matin*	8h45	8h55
	12h00	12h10
Après-midi*	13h30	13h40
	16h15	16h25

Les numéros de téléphone des écoles sont :

Anctoville : 02 31 77 24 54 (Mme DORE, MME MACHEIX, Mme du MANOIR)

02.31.77.32.41 (Mme MATTA, Mme BELLARD)

Saint Germain d'Ectot : 02 31 25 00 83 (Mme GASSON, Mme SINGER, Mme PASSARD)

Seront accueillis les enfants qui auront trois ans au 31/12/2023.

#### **2. LES SERVICES PERISCOLAIRES**

Vous devrez renvoyer par mail ou déposer en mairie, **avant le vendredi 18 août 2023**, les documents suivants :

- Fiche d'inscription aux services périscolaires (ANNEXE 1)
- Attestation d'assurance comportant la responsabilité civile vie privée et assurance individuelle. Bien vérifier que celle-ci couvre les services périscolaires (voir règlement intérieur).
- Formulaire d'adhésion au prélèvement automatique (ANNEXE 2) accompagné d'un RIB pour le règlement de la cantine et/ou garderie (seulement si changement par rapport à l'année précédente).
- Projet d'Accueil Individualisé : si votre enfant rencontre un problème de santé ou régime alimentaire particulier merci de compléter la partie 1 du PAI , la partie 3 doit être complétée par le médecin traitant ou spécialiste . Certaines familles ont déjà reçu ce document par mail par l'école. Le PAI est à remettre à l'école et en copie à la mairie.

Le Maire,  
Gérard LEGUAY

